

N° 45 : (DCTI) audit de gestion relatif à la gestion des identités numériques et des autorisations rapport publié le 30 juin 2011

Comme le veut la pratique en matière de sécurité informatique et en application de l'art. 9 al. 4 LICC, la Cour des comptes a choisi de ne pas publier les éléments détaillés des constats pouvant présenter des risques pour l'administration. Ces éléments ont été transmis dans un document distinct au conseiller d'Etat en charge du département en date du 30 juin 2011.

L'unique recommandation du rapport a été acceptée par l'audit. Elle a été mise en œuvre.

Une étude a été réalisée par un prestataire externe. Elle ne permet toutefois pas de répondre pleinement à la recommandation de la Cour. Un suivi détaillé des mesures prises sera effectué à l'été 2013, dès lors que des améliorations ont été apportées à GINA depuis l'audit de juin 2011.

Réf.	Recommandation / Action	Mise en place (selon indications de l'audité)				Suivi par la Cour
		Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
1	Préparer un mandat d'étude qui, à court terme, permette d'évaluer la faisabilité de maintenir GINA en la faisant évoluer ou de migrer vers une solution alternative. En particulier, il serait nécessaire d'examiner les coûts et bénéfices offerts par des solutions alternatives (solutions commerciales ou open source) et la solution GINA en tenant compte des besoins sécuritaires et de confort des utilisateurs, telle que l'opportunité de mettre en place un SSO pour l'ensemble des applications de l'administration cantonale.	4	DCTI/CSSI	30.06.2012	26 juillet 2012	Fait. Une étude a été réalisée par un prestataire externe. Elle ne permet toutefois pas de répondre pleinement à la recommandation de la Cour. Un suivi détaillé des mesures prises sera effectué à l'été 2013.